



Bulletin Officiel

N° 4160 Mardi 31 Juillet 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

APPEL A CANDIDATURES : AVIS DE REPORT

BNA 2

INFORMATIONS POST AGO

SOTUMAG 3-6

INDICATEURS D'ACTIVITE

BH 7-8

AUGMENTATION DE CAPITAL

ASSAD 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2012-1 »

AVIS DES SOCIETES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

**Avis de report de l'échéance de l'appel à candidatures
DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
INTERETS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

La Banque Nationale Agricole a lancé un Appel à candidatures pour désigner un administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires pour siéger dans son Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance de tous les soumissionnaires intéressés par cet appel à candidatures que la date limite de réception des offres par le Bureau d'Ordre Central de la BNA, initialement prévu pour le **30/07/2012**, est reportée au **09/08/2012**.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juillet 2012, la Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées
Le Bilan après affectation du résultat comptable
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » a approuvé la nomination de l'expert comptable KHALED KALIA -administrateur temporaire du bureau RAJA ISMAIL « A.M.T.A »- en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour le reste du mandat 2009-2010- 2011 et ce, suite au décès du regrettée RAJA ISMAIL, et en vertu d'un jugement du tribunal de première instance de Ben Arous.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2011, a approuvé les comptes et le bilan du dit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. A donné quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion du dit exercice.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2011 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2011 :	337.370 ,676 D
- Résultats reportés	525,707 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>337.896,383 D</u>
- Réserves légales =	< 16.894,819>D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>321.001,564 D</u>
- Fonds Social (337.370,676 X 10%)	<33.737,068> D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>287.264,496 D</u>
- Dividendes (2,3%) =	<276.000,000>D
<u>4^{ème} Reliquat :</u>	<u>11.264,496 D</u>
- Réserves extraordinaires	<11.000,000>D
- Report à nouveau	264,496 D

Les dividendes de l'exercice 2011 ont été fixés à 2,3% du capital de la société soit 0,023 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars) ,

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 18 juillet 2012 auprès des intermédiaires en bourse et les tenues de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de la « STICODEVAM ».

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la fixation des jetons de présence pour l'année 2011 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION :

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes , l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la désignation du bureau « UAT » - Abdellatif Abbes en qualité de Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans 2012-2013-2014 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la nomination de Monsieur Ridha Lahouel en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration, Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 24 Février 2012.

De même, elle a approuvé la nomination de Monsieur Lotfi Fakhfekh : membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Mohamed Bousaïd, à dater du 14 Octobre 2011.

et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2012.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

I- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	180 820	175 510
Amortissements		-164 462	-153 925
		16 358	21 585
Immobilisations corporelles	2	30 991 673	30 701 872
Amortissements		-20 395 889	-19 379 825
		10 595 784	11 322 047
Immobilisations financières	3	289 591	342 015
Provisions		-12 288	-12 288
		277 303	329 727
Total des actifs immobilisés		10 889 445	11 673 359
Total des actifs non courants		10 889 445	11 673 359
ACTIFS COURANTS			
Stocks		46 197	20 530
Provisions		-309	-309
		45 888	20 221
Clients et comptes rattachés	4	204 158	197 372
Provisions		-204 158	-193 002
		0	4 370
Autres actifs courants	5	657 600	574 337
Provisions		-23 430	-25 510
		634 170	548 827
Placements et autres actifs financiers	6	4 850 000	4 800 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	902 105	792 074
Total des actifs courants		6 432 163	6 165 492
Total des actifs		17 321 608	17 838 851

- Suite -

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	12 000 000	12 000 000
Réserves	9	2 798 979	2 837 476
Résultats reportés		264	525
Subvention d'investissement		252 500	176 750
Total des capitaux propres avant résultat		15 051 743	15 014 751
Total des capitaux propres après affectation		15 051 743	15 014 751
PASSIFS			
Passifs non courant			
Autres passifs financiers	10	285 449	276 397
Total des passifs non courants		285 449	276 397
Fournisseurs et comptes rattachés	11	450 807	1 303 803
Autres passifs courants	12	1 533 609	1 243 900
Total des passifs courants		1 984 416	2 547 703
Total des passifs		2 269 865	2 824 100
Total des capitaux propres et des passifs		17 321 608	17 838 851

- Suite -

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extraordinaires	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats de l'exercice 2011	Résultats reportés
Solde au 31/12/11 (Avant affectation)	15 327 743	12 000 000	913 898	345 583	1 437 867	40 000	252 500	337 370	525
Affectation approuvée par l'A.G.O. du 02/07/2012									
Réserves légales			16 894					- 16 894	
Réserves pour fonds social				33 737				-33 737	
Dividendes exercice 2011								- 276 000	
Réserves extraordinaires					11 000			- 11 000	
Variation des résultats reportés								261	- 261
Solde au 31/12/2011 (après affectation)	15 051 743	12 000 000	930 792	379 320	1 448 867	40 000	252 500	0	264

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE L'HABITAT-BH

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 - Tunis

La BANQUE DE L'HABITAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2012.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(EN DINARS)

	2 EME TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 2 EME TRIMESTRE		AU
	2012	2011	2012	2011	31/12/2011 (**)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	76 579 114	79 697 531	151 318 174	159 437 892	317 688 615
INTERETS	61 070 060	63 432 730	122 484 511	129 048 328	254 788 521
COMMISSIONS EN PRODUITS	10 349 401	9 338 933	19 008 253	17 924 827	36 810 466
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	5 159 653	6 925 868	9 825 410	12 464 737	26 089 628
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	30 319 683	32 834 758	59 759 290	66 646 283	129 450 088
INTERETS ENCOURUS	29 212 644	31 718 546	57 611 783	64 593 558	124 859 087
COMMISSIONS ENCOURUES	1 107 038	1 116 212	2 147 506	2 052 725	4 591 001
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	46 259 431	46 862 773	91 558 885	92 791 609	188 238 527
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 536 614	3 218 351	6 217 194	5 855 784	11 451 126
5- CHARGES OPERATOIRES (*), DONT:	23 560 563	21 441 681	46 874 816	43 557 199	90 787 254
FRAIS DE PERSONNEL	18 609 410	17 869 379	37 248 686	34 110 273	72 845 732
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 951 154	3 572 302	9 626 130	9 446 926	17 941 522
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	393 282 458	439 183 873	395 866 358
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	142 264 380	189 296 645	145 989 602
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	251 018 078	249 887 228	249 876 756
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	4 323 027 778	4 175 567 934	4 259 203 520
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT :	-	-	3 580 284 852	3 247 114 300	3 332 312 209
DEPOTS A VUE	-	-	973 545 700	857 740 499	829 957 972
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	1 374 543 472	1 302 248 204	1 334 789 230
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	518 402 285	569 032 896	538 047 547
10- CAPITAUX PROPRES	-	-	452 996 113	445 509 285	441 333 888 **

(*) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(**) Resultat 2011 audité et non encore arrêté par le conseil d'administration

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2012

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 juin 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au deuxième trimestre de l'exercice 2012.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre 2012.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le deuxième trimestre 2012, par rapport au deuxième trimestre 2011, s'est caractérisée essentiellement par :

- Un accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 147,4 millions de dinars soit 3,53%, provenant principalement de l'augmentation des crédits commerciaux et des crédits immobiliers.
- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 333 millions de dinars soit 10,26%, provenant essentiellement de l'évolution positive des dépôts de l'épargne à raison de 72 millions de dinars et des dépôts à vue de 115,8 millions de dinars.
- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 8 millions de dinars soit 5,09 %, qui s'explique principalement par la baisse du TMM conjuguées à une baisse des charges d'exploitation de 6,9 millions de dinars soit 10,33%.
- Une légère diminution du produit net bancaire de 1,2 million de dinars soit 1,33%, provenant essentiellement de la baisse de la marge d'intérêt.
- Une augmentation des frais de personnel de 3,1 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires .
- Une diminution des emprunts de 8,9%, provenant du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars
 - * de l'emprunt BEI pour un montant de 8 millions de dinars.

Et de La baisse des ressources budgétaires de 21 millions de dinars conjuguée à une augmentation du fonds FNAH de 8 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES**Augmentation de capital annoncée****L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue de la Fonte – Zone Industrielle Ben Arous – BP N° 7 – 2013 Ben Arous

La société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **11.500.000 dinars** à **12.000.000 dinars**, et ce, par incorporation de réserves pour un montant de **500.000 dinars** et l'émission de **500.000 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominal de un (01) dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à **raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes**, et ce, à partir du **1^{er} août 2012**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2012**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **1^{er} août 2012**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} août 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} août 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **1^{er} août 2012**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 JUILLET 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,700%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,742%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,785%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,817%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,870%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,913%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		3,945%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		3,998%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,028%	1 005,517
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,040%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,095%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,136%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,179%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,221%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,360%	1 019,673
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,655%	1 045,250
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,791%	1 062,533
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,134%	1 042,597
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,524%		984,789
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,609%	988,079
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,730%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 036,025
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		967,308
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,147%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,155%	964,763
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,254%	1 045,578
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,480

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,790	141,803		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,453	12,455		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,277	1,278		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,557	34,560		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,102	47,106		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	181,187	181,850		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	604,526	606,663		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	146,700	147,224		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,721	131,857		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	121,235	121,316		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	119,113	119,223		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	101,587	101,797		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,405	151,616		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	115,508	115,545		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,576	107,624		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 348,387	1 354,545		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 370,803	2 377,595		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,335	113,130		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,691	112,479		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,249	126,527		
21 FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 226,630	1 228,183		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,468	144,643		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,554	16,739		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 073,137	6 081,861		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 852,366	6 853,165		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,447	2,483		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,010	2,036		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,327	1,357		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,712	105,721
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,736	102,746
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,751	103,761
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,805	100,836
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,547	101,558
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,234	105,244
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,047	102,057
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,061	102,072
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,440	102,450
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,986	103,999
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,153	100,164
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,316	102,326
41 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,370	102,380
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,998	105,007
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,982	103,993
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,256	101,264
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,007	101,016
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,772	102,785
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,754	100,765
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,916	101,927

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,755	102,764
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,717	100,727
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,429	102,438
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,153	103,162
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,524	100,532
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,316	10,316
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,750	101,759
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,971	101,981
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,581	99,643
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,955	76,279
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	164,823	164,784
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 642,770	1 643,394
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,650	117,082
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	117,490	117,776
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	101,915	101,984
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,975	16,985
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	289,617	290,206
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,194	45,328
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 708,285	2 717,513
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	86,155	86,443
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,999	62,148
70	UNION FINANCIERE S ALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,342	104,303
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	117,525	117,226
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	114,559	114,286
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,744	11,764
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,029	13,066
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,018	17,099
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,652	17,747
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,485	13,527
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,134	11,156
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,769	10,785
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,717	10,733
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	134,173	134,177
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	132,593	132,350
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,828	11,819
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	128,180	128,652
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,814	21,864
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,289	99,552
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,281	100,423
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,322	99,806
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,210	101,214
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	120,420	124,127
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	151,444	152,611
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,819	12,017
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	127,497	129,368
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,813	119,804
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,223	107,523
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	107,659	108,198
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	195,215	196,112
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	168,887	169,906
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,340	145,088
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 722,147	10 772,634
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	231,817	231,953
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	149,778	152,561
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 666,238	1 675,787
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	119,645	120,903
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	101,076	101,837
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	125,795	126,616
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 163,118	10 277,733

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2012 pour tout placement sollicité après le 31 août 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2012-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 29 juin 2011, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2011 et/ou 2012, pour un montant total maximum 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 15 juin 2012, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à 70 millions de dinars (par augmentation uniquement de la catégorie à émettre à taux variable) et ce selon les conditions suivantes :

Catégorie	Montant	Durée	Taux proposé à titre indicatif
A	30 millions de dinars	5 ans	TMM + (1,35% - 1,80%)
B	20 millions de dinars	7 ans	6,15%

Le Conseil d'Administration a opté pour l'option suivante : si la catégorie B n'est pas souscrite dans sa globalité soit 20 millions de dinars le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour la catégorie A.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale après concertation avec la direction financière de BPCE IOM l'arrêté définitif des conditions de l'émission y compris la partie à taux fixe.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes :

Catégorie	Montant	Durée	Taux
A	30 millions de dinars	5 ans	TMM + 1,75%
B	20 millions de dinars	7 ans	6,30%

La Direction Générale a opté pour les options suivantes :

- L'augmentation du montant de l'emprunt de 50 millions de dinars à 70 millions de dinars concerne les deux catégories A et B ;
- Si l'une des catégories n'est pas souscrite dans sa globalité le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour l'autre catégorie.

Renseignements relatifs à l'opération

Montant : l'emprunt obligataire « BTK 2012-1 » est d'un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des valeurs mobilière de Tunis.

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **15/08/2012** et clôturées au plus tard le **15/11/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/11/2012 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/08/2012** auprès la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire BTK permettra à la banque de :

- Financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Enrichir la gamme de produits et services de la Banque ;
- Renforcer son réseau d'agences.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/11/2012**, seront décomptés et payés à cette date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/11/2012** soit la date limite de clôture des souscriptions.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents au choix du souscripteur en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans (taux variable) : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,75% brut, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans (taux fixe) : Au taux annuel brut de 6,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux et la durée.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **15 novembre** de chaque année.

Pour la catégorie A, la dernière échéance est prévue le **15/11/2017**

Si la catégorie A est souscrite dans sa globalité, soit 30 millions de dinars, au taux de TMM+1,75% le montant des intérêts qui vont être servis s'élèverait à 4 727 970 dinars (en considérant un taux nominal de 5,2533% à titre indicatif).

Pour la catégorie B, la dernière échéance est prévue le **15/11/2019**

Si la catégorie B est souscrite dans sa globalité, soit 20 millions de dinars, au taux de 6,30% le montant des intérêts qui vont être servis s'élèverait à 5 040 189 dinars.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A :

Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation et ce, à partir de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le **15/11/2017**.

Pour la catégorie B :

Amortissement annuel constant de 14,285 dinars et ce à partir de la première année à la sixième année et de 14,290 dinars la septième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le **15/11/2019**.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 novembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/11/2013**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations du présent sont émises pour une durée de :

- **Catégorie A :** 5 ans.
- **Catégorie B :** 7 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BTK 2012-1 » est comme suit :

- **Catégorie A** : La durée de vie moyenne est de 3 années.
- **Catégorie B** : La durée de vie moyenne est de 4 années.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour la catégorie B de l'emprunt « BTK 2012-1 » est de 3 ans, 6 mois et 21 jours.

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Standard & Poor's a attribué à l'emprunt obligataire « BTK 2012-1 » la note «BB », sur l'échelle internationale, en date du 16 juillet 2012.

Notation de la Banque

Le 13 décembre 2011, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note BB+ à long terme avec perspective d'évolution négative.

Le 29 mai 2012, l'agence de notation Standard and Poor's a abaissé la note de 5 banques tunisiennes, une semaine après l'abaissement de la note de la dette Long Terme de la Tunisie de 2 crans (de BBB- avec perspective négative à BB avec perspective stable).

Ainsi, la note de la BTK a baissé d'un cran passant de BB+ à BB avec perspective d'évolution stable. La BTK a été sanctionnée en raison de sa faible taille sur le marché tunisien ce qui augmente son risque en cas de détérioration de la situation économique.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « BTK 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Prise en charge par la STICODEVAM

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt «BTK 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à

l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12- 780** du **30 juillet 2012**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **18 juillet 2012** sous le n°**12-004** et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 de la BTK, pour tout placement sollicité après le 31 août 2012.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTK – 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn. Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.